

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Février 1883.

Chronique générale.

Les commissaires élus au Sénat pour le projet de loi d'expulsion comprennent huit membres hostiles au projet et un seul favorable.

Les neuf bureaux se sont réunis hier matin.

Conformément à l'usage, chaque commissaire a d'abord rendu compte à ses collègues de la discussion qui a eu lieu dans les bureaux. Cet exposé, qui a été fait très-longuement, a remplacé la discussion sur le fond.

La commission a ensuite nommé son rapporteur. M. Allou, opposé au projet de la Chambre, a été élu par 7 voix contre 4 donnée à M. Léon Say et 4 abstention, celle de M. Testelin, le seul membre de la commission favorable au projet.

La commission a décidé ensuite d'entendre le gouvernement avant de statuer sur le fond.

La commission s'est séparée à onze heures et demie, après s'être ajournée à demain.

Un conseil des ministres a été tenu hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Le conseil s'est occupé de la discussion qui a eu lieu dans les bureaux du Sénat au sujet de la nomination de la commission relative à la loi d'expulsion. MM. Devès et Hérisson ont rendu compte à leurs collègues des entretiens qu'ils ont eu lundi, à cette occasion, avec divers membres de la Chambre haute.

Après avoir commenté les choix faits par le Sénat, il a été décidé que si la commission sénatoriale demandait à entendre le gouvernement, M. Devès se présenterait devant elle.

Le ministre de la guerre a ensuite donné lecture des rapports qui lui ont été adressés par le général de Brincourt au sujet de l'incident de Montpellier. Il a été résolu que, si l'enquête ordonnée aboutissait à démontrer la nécessité d'adopter certaines mesures de rigueur, le ministère de la guerre serait chargé d'en prendre l'initiative.

Une nouvelle loi d'expulsion. — L'incident du manifeste Napoléon a provoqué le projet de loi pour expulser les Princes ; l'incident de Montpellier va donner naissance à une proposition encore plus exorbitante :

On nous apprend qu'un certain nombre de députés se sont entendus pour la rédaction d'un projet tendant à la mise en retrait d'emploi des généraux et colonels ayant obtenu leurs grades sous les régimes précédents.

D'après le Constitutionnel, le bruit s'est répandu que M. Fallières donnera sa démission, pour raison de santé.

M. Jules Ferry a pris le soin d'annoncer lui-même cette nouvelle.

En tout cas, le président du conseil n'est pas en état de prendre activement la direction des affaires.

Pour le public il est rétabli, mais en réalité sa situation ne s'est guère améliorée.

D'autre part, nous lisons dans l'Action :

« L'éclipse de M. Fallières est l'objet des commentaires les plus variés.

Des amis intimes affirment qu'il est absolument épuisé, qu'il ne peut se lever de son fauteuil qu'avec l'aide de deux bras, et qu'il a la tête dans un état d'affaiblissement complet.

D'autres, qui font les entendus, insinuent que M. Fallières joue au malade. D'après eux, il voudrait tout simplement se soustraire à la discussion au Sénat de la loi contre les Princes. C'est M. Devès qui endosserait la veste. Or, comme il est certain que le cabinet va disparaître, tandis que l'infortuné Devès ferait le plongeon, M. Fallières

remonterait à la surface, où il serait pêché par le chef du futur cabinet. »

L'opportunisme vient de subir un nouvel échec à Paris. M. Engelhard n'a pu, malgré la vigoureuse campagne soutenue en sa faveur, malgré les déclarations de la dernière heure, dans lesquelles il avait accentué son programme, triompher du docteur Bourneville.

Le nouveau député est radical, et l'on peut dire qu'il tire sa notoriété plutôt de la violence de ses opinions que du talent avec lequel il les défend.

Dans le Lot, il a fallu trois tours de scrutin pour arriver à l'élection d'un sénateur républicain.

M. Emmanuel Arago a, paraît-il, refusé le portefeuille des affaires étrangères qui lui avait été offert, ce qui montre l'embarras du gouvernement.

MM. les amiraux Thomasset et Aube ont refusé également le portefeuille de la marine.

Aussi M. Fallières, découragé, a-t-il déclaré qu'il laisserait le cabinet en l'état, c'est-à-dire incomplet, jusqu'à ce que le Sénat se soit prononcé sur les lois de proscription.

A ce moment-là, M. Ferry deviendrait, d'après certains novellistes, président du conseil ; M. Waldeck-Rousseau serait ministre de la justice ; M. le général Campenon, ministre de la guerre ; M. l'amiral Cloué, ministre de la marine ; M. Fallières garderait le ministère de l'intérieur ; MM. Tirard, Cochery et Duvaux garderaient leurs portefeuilles.

Et M. Devès ?

LE PRINCE NAPOLEON.

Le prince Napoléon a quitté la Conciergerie. Sous la conduite d'un commissaire de police, M. Kuehn, d'un brigadier et de trois gardiens de la paix, il a été transféré à la

maison d'hydrothérapie d'Auteuil, rue Boileau.

Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet du prince Napoléon. D'après plusieurs de nos confrères, M. le juge d'instruction Benoist aurait rendu avant-hier son ordonnance.

Le magistrat aurait conclu au renvoi, devant la chambre des mises en accusation, du Prince qui serait accusé d'avoir commis un attentat ayant pour but de changer ou de détruire la forme du gouvernement. (Art. 87 du Code pénal.)

Le procureur de la République devra transmettre, sans délai, les pièces au procureur général qui, au plus tard, dans les cinq jours, doit mettre l'affaire en état et déposer son rapport dans les dix jours au plus tard. La chambre des mises en accusation est ensuite tenue de statuer dans les trois jours.

Mais, d'après une information que nous devons enregistrer, parce qu'elle émane d'un personnage autorisé, M. Benoist aurait rendu au contraire une ordonnance de non lieu, datée du lundi 5 février.

Le Prince aurait été mis hier en liberté.

Le prince Victor, arrivé à Paris dimanche soir, a passé la plus grande partie de la journée de lundi avec son père.

La permission du jeune volontaire du 32<sup>e</sup> d'artillerie étant de trois jours, il a dû repartir hier soir pour Orléans.

Le Moniteur annonce que l'amiral Thomasset a été appelé samedi par le Président de la République, avec qui il a passé une heure. Le Président a fait de vives instances auprès de lui pour le décider à accepter le ministère de la marine. L'amiral Thomasset a refusé en ajoutant, assure-t-on, qu'on ne trouverait personne dans le corps de la marine pour accepter le ministère au milieu des circonstances actuelles.

Le Journal des Débats a reçu la dépêche suivante de Vienne, 4 février :

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

X — (Suite)

Pendant qu'il parlait, la marquise, les mains jointes et serrées, le regardait. Il lui semblait par moment qu'un voile brûlant s'étendait devant ses yeux. C'était donc pour ce pauvre homme, pour cet inconnu, que son bonheur, son amour, son tout dans ce monde avait été immolé !...

— Jean-Louis, dit-elle enfin, quels sont donc vos projets ?

— Mes projets ! Pouvez-vous me le demander, madame ? Et que voulez-vous que je fasse de cette vie qu'il m'a laissée si elle n'est pas toute, maintenant, pour sa femme et pour son enfant ? Je ne peux plus avoir qu'un asile sur la terre, je ne peux plus connaître qu'un dévouement ici-bas.

— Vous avez raison, dit la marquise en inclinant la tête. Pardonnez-moi un premier moment de doute. Jean-Louis, vous êtes ici chez vous.

Elle se retourna, appela l'enfant qui les écoutait

immobile sur sa petite chaise, et, le soulevant dans ses bras, l'assit sur les genoux de Plomereuc.

Ainsi le fils du pêcheur breton devint l'hôte du dernier des comtes de Robert. Son arrivée fit bruit dans le village et, devant lui, les fronts se découvrirent. Il y a quarante ans, on savait respecter les châtelains et ceux qui leur étaient attachés. Au fond des campagnes ne régnaient pas encore ces théories folles et cruelles qui ont égaré les pauvres loin des demeures où ils étaient vraiment aimés et tendrement secourus.

L'histoire de Jean-Louis passa de bouche en bouche. On apprit peu à peu les derniers détails de ce drame sublime. On sut comment, au moment où le général Vallée, entouré de tout son état-major, rentrait au palais du bey, après avoir passé une revue de ses troupes, un homme était venu tomber à ses genoux. Cet homme était hors d'haleine : ses pieds enflés et ensanglantés accusaient la rudesse des chemins parcourus depuis Guetma où son guide l'avait quitté en dérochant les deux chevaux. Mais la joie était sur son front, dans ses regards ; au lieu de six jours, il n'en avait mis que cinq à venir du village de Beni-Ouched.

— Place, disait-il, place ! Je porte un message militaire.

En l'entendant, les officiers s'écartèrent, et, dans la main du général, Plomereuc, triomphant, mit

le rouleau de parchemins. Le général parcourut la lettre qui lui était adressée ; dans le premier sursaut de sa douleur, il s'écria :

— Ah ! messieurs ! quel malheur ! quelle perte l'armée vient de faire ! Le colonel de Val-Chaumont n'est plus !

Un cri lui répondit : devant lui le messager se dressa. Alors il se souvint de cette parole du marquis :

— Ayez soin de celui que je vous envoie.

Et, prenant Jean-Louis par le bras :

— Venez avec moi, dit-il.

Il l'entraîna.

Une demi-heure après, on transportait à l'infirmerie militaire Plomereuc évanoui. Pendant huit jours on désespéra de sa vie. Il ne sortait d'un affaiblissement complet que pour se dresser, terrible, sur sa couche en criant :

— Ma mère, venez ici, venez vite, pour que je vous apprenne quelque chose. C'était le comte de Robert. Mon colonel est mort pour me sauver.

Mais Jean-Louis était jeune, vigoureux ; puis, surtout, il aimait sa mère, et son cœur lui disait : « Tu dois vivre. » Il guérit.

Le général Vallée le fit venir à Bône où il s'était rendu au commencement de l'hiver, et lui-même le conduisit à bord du vaisseau qui devait le ramener en France.

Dès lors, la vie de Plomereuc se résuma dans ces

mots qu'il avait dit à la marquise : « Ma mère a été heureuse ».

Hélas ! sur le bonheur de Renée-Jeanne comme autrefois sur le salut des Robert planait une ombre sanglante. Mais le sacrifice volontaire porte en soi tant de grandeur et de sérénité qu'il relève et soutient ceux-là mêmes qui le pleurent.

Quelque chose de son influence bénie était descendu dans le cœur de Plomereuc. Près de ceux auxquels il consacrait le reste de sa vie, il ne fut rien et il fut tout. Il ne reçut aucun titre dans cette maison où il occupa un rang moyen, position toujours difficile.

Placé entre les maîtres et les serviteurs, les premiers lui vouèrent cette affection et cette confiance sans bornes qui, au bout de peu de temps, firent dire à la marquise :

— Je ne craindrais plus maintenant d'aller rejoindre mon cher mari. Mon fils ne resterait pas isolé sur la terre.

Il prit sur les seconds une de ces autorités qui d'elles-mêmes provoquent l'obéissance et font taire la jalousie. Dans les moments où de nouvelles commotions menacèrent de bouleverser la France, il fut l'œil qui veilla, l'intelligence qui organisa, la main qui se posa sur une arme. Cette parole : « Malheur à qui approcherait du château de Val-Chaumont ! » devint une maxime dans la contrée. Enfin, en toute occasion, on put s'apercevoir que

« Le comte Duchâtel a envoyé sa démission sitôt que le vote de la Chambre des députés a été connu. A son dernier bal, l'ambassadeur avait déjà fait pressentir aux archiducs cette détermination. Malgré tous les regrets que causera le départ du comte Duchâtel, on approuve sa démission, car la loi votée est ici généralement et sévèrement blâmée. »

Nous laissons aux républicains le droit de commentaire.

Le *Temps* publie aussi la dépêche suivante de Vienne, 4 février :

« La loi d'exception est ici l'objet de vives critiques. On la considère comme une faute énorme, pouvant avoir des conséquences funestes. »

« Tous les journaux viennois expriment leurs regrets de voir M. le comte Duchâtel quitter Vienne, et publient des articles très-sympathiques à la personne de l'ambassadeur. »

Décidément, les écailles sont tombées des yeux au *Journal des Débats*, ou les rédacteurs de cette feuille ont mis d'autres lunettes. La République ne leur apparaît plus sous les plus riantes couleurs. Ils parlent de désenchantement, de confiance diminuée, d'indifférence, de terrain perdu, exactement comme le font les conservateurs. C'est un signe des temps.

Quatre puissances : l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et la Russie, ont répondu à la circulaire de lord Granville relative à l'Égypte.

Les cabinets de Vienne, du Quirinal et de Saint-Petersbourg adhèrent, en principe, au programme du Foreign-Office, sauf à en discuter plus tard certains détails. Quant au cabinet de Berlin, il affirme une fois de plus son désintéressement dans cette affaire, promettant ses bons offices pour maintenir ou amener l'accord entre toutes les puissances.

On attend à Londres les réponses de l'Espagne et de la Porte, qui seront sans doute identiques aux autres. Pour la France, on paraît devoir se passer de son adhésion ; on ne sait même pas si notre gouvernement en fera une. Que dirait-il, en effet ? — Qu'il n'accepte pas le programme britannique ? Mais alors le cabinet de Londres, fort de l'assentiment des puissances, passera outre sans s'inquiéter de son opposition. — Qu'il proteste ? Mais alors le Foreign-Office donnera reçu de la protestation et ne changera rien à ses projets.

Quelle que soit la détermination du gouvernement français, les faits sont accomplis ; nous sommes expulsés de l'Égypte, l'Europe laisse faire et l'Angleterre se moque de nos réclamations.

Le nom de M. le général Thibaudin, colonel du 67<sup>e</sup> de ligne en 1870, figure le vingt-quatrième sur une liste d'officiers qui s'étaient enfuis des places où ils étaient inter-

près de la veuve et de l'orphelin vivait désormais un de ces dévouements humbles et forts qui ne connaissent ni le repos ni la fatigue.

Vingt-huit ans s'écoulaient. Ainsi passaient les vies humaines. Quelques jours suffisaient pour les remplir de souvenirs ineffaçables ; et puis des années se succédaient dans un cours paisible et régulier qui ne laisse derrière lui que des traces légères.

Après avoir terminé ses études, le jeune marquis s'était établi près de sa mère et faisait valoir ses biens. Son esprit doux et charitable, qui rappelait beaucoup celui de son père, lui conciliait l'affection de cette population rurale, et il pouvait constater qu'un grand bien moral résultait de sa présence au milieu des paysans. Pas un habitant du village n'avait eu envie de délaïsser les travaux champêtres pour aller exposer aux fatales influences des grandes villes son âme, sa santé et son léger patrimoine. A la suite des exploitations agricoles, une prospérité relative était devenue la part de chacun : une atmosphère pure et tranquille enveloppait à la fois le château et les chaumières. Pourtant, la marquise exprimait souvent un regret. Son fils avait plus de trente ans et n'avait pas encore consenti à se marier.

— Je ne suis pas pressé, répondait le jeune homme quand sa mère lui reprochait doucement de négliger cette grande question.

nés sous la garantie de la parole d'honneur de ne faire aucune tentative de fuite. Cette liste figure dans le numéro du jeudi 22 décembre 1870 du journal militaire officiel, le *Militar Wochenblatt*.

On ne peut guère accuser l'état-major allemand d'avoir dressé cette liste expressément pour déconsidérer un futur candidat au ministère de la guerre.

Si donc, M. le général Thibaudin n'a pas signé la promesse de ne pas porter les armes pendant la guerre, puisqu'il était interné à Mayence, il est évident qu'il avait donné sa parole d'honneur de ne pas s'enfuir de cette ville. C'est, en effet, comme ayant violé sa parole d'honneur en ce sens qu'il fut dénoncé par le ministre de la guerre prussien et qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre lui et contre ceux qui, comme lui, s'étaient enfuis malgré leur parole d'honneur et qui encouraient la peine des déserteurs.

## LES VENGEURS DE BAZAINE.

Il y a, dans la Chambre, 355 députés qui ont voté la semaine dernière que le duc d'Aumale doit être chassé de l'armée.

Il y a, en Espagne, quelqu'un qui remercie ces 355 députés et qui leur tend la main. C'est Bazaine.

Bazaine est vengé ; Bazaine est réhabilité. Un homme a présidé le Conseil de guerre, par lequel Bazaine a été déclaré coupable. Un homme, dans ce grand procès, a représenté l'âme de la patrie. Un homme a dit à l'accusé : « La France existait toujours ! » Cet homme, ce soldat sans reproche, ce Français sans tache, il est traité comme Bazaine. Comme Bazaine, il va être chassé de l'armée.

Eh bien ! cela ne suffit pas. Il faut aller plus loin : il faut être logique jusqu'au bout.

Vous dites que le duc d'Aumale n'a jamais été général. Vous dites que son grade était un grade de fantaisie. Vous dites que l'ordonnance qui l'a nommé était nulle. Vous dites que la décision qui l'a réintégré dans l'armée était nulle. Alors le conseil de guerre qui a jugé Bazaine n'était pas régulièrement constitué. Alors, la sentence rendue contre Bazaine est nulle. Alors, Bazaine n'est pas coupable ; Bazaine est un patriote ; Bazaine n'a pas livré Metz.

Annulez donc la procédure suivie contre Bazaine. Effacez les débats du procès dirigé par le duc d'Aumale. Annulez la sentence prononcée le 11 décembre 1873 par le conseil de guerre siégeant à Versailles. Rappelez Bazaine. Rendez-lui son bâton de maréchal ;

Et donnez-lui le commandement du corps d'armée de Besançon.

(Soleil.)

Edouard HERVE.

## L'INCIDENT DE MONTPELLIER.

Les officiers de Montpellier seront punis disciplinairement : les républicains le demandent à grands cris. Nous avons dit leur crime, ils ont ri avec leurs soldats ; il ont pris part au divertissement du Casino.

Il céda cependant à ses instances et, bientôt, l'on put entrevoir le jour où le vieux domaine s'ouvrirait encore devant une jeune et belle marquise de Val-Chaumont. Une allégresse générale accueillit cette espérance : Plumeuse applaudit plus que tous les autres à la pensée de porter dans ses bras de nouveaux rejetons des Robert.

(La fin à demain.)

MARTHE LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)

Le 87<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Tarn-et-Garonne, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentent des vues de Montauban, de la Cathédrale de Montauban, du Pont de Moissac, de Saint-Antonin. Une Carte colorée du département, avec plan de la ville de Montauban, complète le fascicule.

A mesure qu'il approche de sa terminaison, le grand ouvrage de M. V.-A. MALLET-BRAUN voit augmenter son succès vraiment remarquable.

Ce divertissement était blâmable, subversif au dernier chef, si nous en croyons les organes républicains. M. Edouard Lockroy nous l'affirme dans le *Rappel* : « On a fait entendre à la troupe des monologues réactionnaires et des chansons antirépublicaines ; on a fait prêcher aux soldats la haine de la République par des chanteurs du Casino ; on leur a donné ordre de trouver charmantes les insultes à la Constitution ! »

Ces faits irritent singulièrement l'écrivain d'un journal de Montpellier, le *Petit Méridional*, qui tient ce langage :

« La responsabilité des officiers supérieurs est trop grave pour que le ministre de la guerre, qui vient de prescrire une enquête, puisse hésiter à frapper les coupables avec une rigueur exemplaire. »

Aussi comprend-on que nous ayons été fort impatients de connaître le programme du spectacle subversif qui a excité la garnison de Montpellier au mépris de la République.

Nous savons enfin quels sont ces terribles chansons et ces « monologues réactionnaires », qui font suite au complot : nous nous hâtons de les signaler à l'indignation publique. On a servi aux spectateurs autre chose que les vélocipédistes : un comique a débité : « La Situation ».

Les Parisiens connaissent cet amusant récit qu'un artiste connu, M. Coquelin, a mille fois débité dans les cercles et dans les salons, sans se douter qu'il minait le gouvernement et que sa plaisanterie met en danger la République.

Un naïf, à la recherche de renseignements sur la situation politique, consulte successivement divers chefs de bureau, employés de ministère, voire un garçon de bureau, et obtient de chacun de ces personnages cette mystérieuse réponse, reproduite avec une conviction drôlatique :

« La situation ?... ah ! oui ! la situation !!! Hum ! hum !... Très grave... c'est très grave... Dans huit jours... dans quinze jours au plus tard... Pchit ! Oui, oui, c'est grave, c'est très grave ! »

L'enquête suit son cours, nous dit-on. Le général Thibaudin étudie le sens caché que les nasillements comiques de M. Coquelin cadet ne nous avaient pas jusqu'à ce jour permis d'apercevoir dans un monologue, usé à Paris, qui accompagna son tour de France et fait les délices de Montpellier ; les intonations de l'artiste provincial qui reproduit M. Coquelin ont-elles ajouté aux effets du théâtre de la Comédie-Française ?...

Le *Messageur du Midi* réduit ainsi l'affaire :

« Une troupe d'habiles vélocipédistes donnant ses représentations au Casino, certaines personnes de notre ville ont désiré offrir ce spectacle à leurs familles, qu'elles ne voulaient cependant pas conduire le soir dans ce café chantant. Elles ont organisé, à frais communs, une représentation particulière qui a eu lieu jeudi dernier, dans l'après-midi.

« Les souscripteurs, dont quelques-uns appartiennent à l'un de nos cercles, et parmi lesquels se trouvent des personnes dont le républicanisme est très-avéré, voulurent faire bénéficier les soldats de notre garnison des places qui restaient libres.

« Un ordre émané de la division fit connaître à nos divers régiments combien de places avaient été mises à leur disposition, et prescrivit les mesures d'ordre que ce spectacle comportait, comme tous les spectacles publics.

« Les soldats sont venus joyeusement prendre part à la distraction qui leur était offerte, et, en quittant le Casino, personne ne supposait que la République eût couru le moindre péril. »

Ainsi rapporté par un journal local, le fait apparaît fort simple et dénué de son appareil fantaisiste. Mais la *Situation* reste : elle embarrasse singulièrement le général Thibaudin et ses collègues. Comment et quand en sortiront-ils ?

Il paraît aujourd'hui démontré que l'incident de Montpellier, autour duquel les journaux républicains font tant de bruit, est un dérivatif que les amis du général Thibaudin ont trouvé pour détourner l'attention de la personnalité du ministre de la guerre.

La Maçonnerie a à enregistrer un nouveau triomphe.

Nous avons raconté comment elle s'était alarmée d'une circulaire, dans laquelle le ministre de la guerre avait rappelé aux chefs de corps les prescriptions des règlements qui interdisent à tout militaire de faire partie d'une association.

Ces règlements sont généraux, et leur application ne saurait être arbitraire. Il y a plus : la circulaire visait expressément deux circulaires du maréchal Soult, qui avaient expressément interdit aux militaires l'affiliation aux Loges.

La *Chaîne d'Union* a publié, en gros caractères, la note suivante :

« Dans notre numéro précédent, nous avons fait pressentir à nos FF., que nous étions suffisamment renseignés pour être en mesure de penser que la circulaire de M. le général Billot, ministre de la guerre, aux généraux, commandants des corps d'armée, ayant pour effet de défendre aux militaires en activité d'entrer dans aucune association, ne visait point la Franc-Maçonnerie. Ce que nous avons appris depuis ne peut que confirmer notre première impression.

« Un maçon de nos amis nous a fait connaître que le Sup. Cons. Ecos. de France, se préoccupant à juste titre des conséquences fâcheuses de la circulaire de M. le général Billot, pour la Maçon. française, si cette circulaire interdisait réellement l'accès de nos trav. aux militaires en activité, maçons ou postulants à le devenir, résolut de nommer une commission de 33<sup>e</sup>, prise dans son sein, qui aurait pour mandat d'obtenir audience et de se rendre auprès d'un des FF., membre actif d'une des LL. Ecos. de l'Orient de Paris, qui occupe un poste important dans l'Etat. La commission du Sup. Cons. devait chercher à obtenir de ce F. éminent, qu'il intervint auprès du ministre de la guerre, pour qu'une exception fût faite en faveur de la Maçon. française, et qu'ainsi nos FF. militaires eussent toute faculté de faire partie de nos LL. »

« Les commissaires du Sup. Cons. furent parfaitement accueillis, et, quand ils se retirèrent, ils emportèrent l'assurance que la circulaire de M. le général Billot n'avait pas eu en vue, en quoi que ce soit, la Maçon. mais bien certaine association trop bruyante et embarrassante, et certaine société ayant trop occupé les tribunaux.

« Nous nous félicitons de pouvoir par ce récit, de tous points exact, rassurer nos FF. appartenant à l'armée. »

Cette note met parfaitement en relief les ressorts qui font mouvoir actuellement la machine gouvernementale. Les Loges gouvernementales en réalité et rappellent aux frères qui sont dans les fonctions publiques l'obéissance qu'ils ont jurée aux Puissances maçonniques, aux hauts grades. C'est ainsi qu'elles trouvent dans le gouvernement des exécuteurs de leur volonté, et leurs délégués imposent au ministre de la guerre une interprétation arbitraire des règlements.

Pour mieux accentuer le triomphe de la Maçonnerie, la *Chaîne d'Union* publie la liste suivante des dignitaires de la Loge les Disciples du Progrès à Paris, qui viennent d'être élus pour l'année 1883 :

« Les FF. SEVER, commandant du génie, aide de camp du ministre de la guerre, vénérable. — SIMON et GALETZKEUSTEIN, surveillants. — HARMONIER, chef adjoint du cabinet du président de la Chambre, orateur. — POSTELLE, attaché à la préfecture, secrétaire. — ROXY, trésorier. — WARIN, capitaine de dragons, aide de camp du général Faidherbe, hospitalier. — STRAUSS, juré. »

C'est ainsi que, depuis les plus hautes fonctions de l'Etat jusque dans les diverses administrations, la Maçonnerie a partout des agents et des surveillants.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 février. La Bourse est revenue à de meilleures dispositions. Les cours sont sensiblement plus fermes : le 3 0/0 73.85 ; l'amortissable 79.73 ; le 5 0/0 114.65.

De tous les fonds étrangers, le plus offert est l'Italien qui cote 85.70 ; on prévoit un effondrement sur ce titre.

On a repris de 15 fr. sur l'action de la Banque de France.

Les actions du Crédit Foncier se négocient à 1,340.

On doit profiter de ces cours en prévision d'une plus-value certaine.  
 La Compagnie Foncière de France fait 465.  
 Cette société hypothécaire aura bientôt sa première assemblée générale. Les résultats du premier exercice, nous sommes en mesure de l'affirmer d'avance, seront de nature à satisfaire les actionnaires.  
 Les Magasins Généraux de France sont très-demandés à 475.  
 Le Comptoir d'Escompte fait 995 et le Mobilier 325.  
 La Banque Ottomane, sans affaires, revient à 700.  
 Lyon, 1,500; Nord, 1,775.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### DECLAREZ VOS ARMES !

A ceux qui refusent encore de croire aux complots royalistes, nous fournissons comme preuve irréfutable la lettre suivante adressée à tous les directeurs d'institutions libres. Elle fera tomber les derniers doutes dans l'esprit des plus incrédules :

ACADEMIE de RENNES Inspection académique de Maine-et-Loire

Monsieur le Directeur,

Aux termes d'un arrêté du ministre de la guerre, en date du 30 décembre 1882, les établissements libres d'instruction actuellement détenteurs d'armes ne provenant pas des bataillons scolaires, devront faire poinçonner ces armes par l'autorité militaire qui s'assurera qu'elles ne peuvent faire feu ni être mises facilement en état de faire feu.

Les demandes tendant à obtenir le poinçonage devront être adressées au ministre de la guerre avant le 1<sup>er</sup> mars 1883 au plus tard.

Les armes destinées au même usage qui sont en fabrication ou qui seraient ultérieurement commandées à l'industrie privée, devront également, avant d'être livrées aux établissements d'instruction, être soumises aux vérifications ci-dessus indiquées.

Je suis chargé par M. le préfet de vous notifier ces dispositions.

Agrérez, etc.

On le constate, la République éprouve de terribles cauchemars avant de mourir.

(Etoile.)

### MINISTRE DES POSTES ET DES TELEGRAPHES.

Un Concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 8 mars 1883 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des postes et télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 20 février.

Nota. — Les postulants pourvus d'un diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences seront dispensés de subir les épreuves du

Concours, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions imposées aux autres candidats.

### ANGERS.

Les tristesses du Carnaval. — Le carnaval est triste, et cependant le temps le favorise merveilleusement à Angers, dit l'Etoile.

Dimanche dernier, les masques étaient rares et, à part deux ou trois, ne portaient guère que des costumes défraîchis ou ridicules.

Nous avons surtout remarqué un odieux personnage travesti en pénitent noir, portant poignard au côté, accompagné d'un immense chapelet.

Nous ne comprenons pas comment on souffre un pareil scandale; d'autant plus qu'il est expressément défendu de porter des armes lorsqu'on est travesti.

Nos édiles républicains ne se rappellent donc plus les lois ou les arrêtés qu'ils ont pu édicter, lorsqu'il s'est agi de tourner en ridicule tout ce qui est grand et respectable? Nous avons entendu parler une foule de personnes indignées, se promettant bien de démasquer l'ingénieux personnage qui avait jugé ce moyen-là excellent pour se faire remarquer.

### TOURS.

Dimanche, malgré le beau temps, les exhibitions carnavalesques n'ont pas été plus brillantes à Tours que les années précédentes. Quelques individus affublés de loques ont fait apparition dans la rue Royale, à la grande joie de quelques troupes de gamins, qui les poursuivaient de leurs huées.

Les boulevards et les quais étaient garnis d'une foule de promeneurs. Les jardins publics, pris d'assaut par les bonnes, étaient remplis de bambins s'amusant au soleil.

On espérait voir défilé dans les rues les pierrots et les arlequins traditionnels.

Vain espoir! Carnaval est mort et bien mort. Où est le temps où de gais cortèges de masques faisaient passer un quart d'heure de bon temps aux promeneurs du dimanche gris? Aujourd'hui, une demi-douzaine de pierrots traversant la rue Royale, tel a été le bagage unique du dimanche gras.

### NANTES.

Bien qu'elle ait été favorisée par le temps d'une façon complètement inespérée, la première journée de carnaval n'a pas été très-brillante. Les masques peu nombreux ne se distinguaient ni par le choix de leurs costumes ni par leur gaieté. On a cependant remarqué quelques beaux costumes bretons et surtout un certain nombre d'enfants très-gracieusement travestis; parmi les masques les mieux costumés se trouvaient plusieurs clowns, des échappés du grand Cirque Continental sans doute.

Les voitures étaient assez nombreuses; mais c'était un mélange de tous les genres de véhicules, depuis la voiture de maître jusqu'au char-à-bancs et au vulgaire camion. On a même vu pendant quelques instants un corbillard dans le défilé.

malade pour échanger un foulard et pour prendre un baiser.

Léopold est devenu un homme fort dans ce que cette expression peut avoir de plus séduisant et de plus charmant.

Son regard exprime une volonté énergique; mais on y sent aussi la douceur qui ne demande qu'à ployer sous une pression étrangère et aimée. Et sa haute taille se courbera avec joie pour que son bras puisse servir d'appui à un être plus faible qui saura toucher son cœur en le réclamant.

Au moment où le jeune homme est rentré à l'hôtel paternel, le banquier lui a ouvert ses bras avec orgueil et sa mère a pleuré sur cette tête aimée dont si souvent, dans la solitude et le silence, elle a déploré l'éloignement.

Et à ce bal où chacun semble n'être venu que pour danser et pour s'amuser, plus d'un regard maternel s'est posé sur Léopold Armistoff, avec toute la convoitise d'un désir inavoué qui espère se changer en une brillante réalité.

Mais le banquier a aussi un but.

— Sais-tu que sans t'en avoir rien dit encore j'ai déjà pensé à te marier? demanda-t-il à son fils.

— Et je t'y laisserai probablement penser longtemps encore, répondit le jeune homme en riant.

— N'importe, tu me feras plaisir si tu veux être aimable avec M<sup>me</sup> Herbelin, à laquelle je vais te

Le cocher, respectueux des arrêtés municipaux, ne pouvait faire autrement que de prendre la file, mais un brigadier de police s'empressa de lui donner un tour de faveur.

Autrefois, les républicains se plaignaient amèrement des processions qui interceptaient la circulation: ils trouveront sans doute tout naturel qu'un convoi funèbre soit arrêté par le cortège du carnaval!

(Espérance du Peuple.)

### LE MANS.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :

« La femme d'un voyageur de commerce du Mans se plaignit, il y a quelque temps, d'avoir été menacée par un individu dont elle ne peut fournir le nom et manifesta la peur qu'elle aurait à rester seule à son domicile durant l'absence de son mari.

Le patron de celui-ci mit à la disposition de la pauvre femme une chambre située rue d'Alger. Cette offre fut acceptée, mais la dame n'en resta pas moins l'esprit obsédé par la peur des menaces vraies ou imaginaires auxquelles elle s'est dite en butte.

Hier, elle s'est jetée par une fenêtre de sa chambre et s'est brisée les deux jambes.

On attribue cette funeste détermination à un dérangement des facultés mentales. »

### Un curieux incident s'est produit au dernier tirage au sort à Dol (Ille-et-Vilaine).

Deux jeunes gens de la commune, l'un nommé Pichon, l'autre Pigeon, faisaient partie de ce tirage. On appelle Pichon qui, suivant la loi de l'alphabet, devait tirer le premier. Pigeon, trompé, paraît-il, par la consonnance des deux noms, s'avance et tire de l'urne le n° 429; on appelle ensuite Pigeon, qui se retirait déjà joyeux d'avoir un bon numéro: on invoque la loi et on le force de remettre le n° 429 à Pichon, à qui il appartient de droit, et le malheureux Pigeon est mis dans l'obligation de tirer une seconde fois pour son propre compte. Il retire de l'urne le n° 443, le plus élevé du canton et cela à la grande satisfaction du public. On peut dire que ce Pigeon a de la veine!

Depuis longtemps, la presse s'est mise en campagne pour la conservation des nids. Quelques résultats ont été obtenus, grâce au zèle de certains instituteurs; mais il reste encore beaucoup à faire.

Les nids sont sous la protection des gardes-champêtres et des gendarmes; nous voudrions voir à quel chiffre s'élève chaque année le nombre des procès-verbaux. On arrête celui qui dévalise un pommier, mais on laisse tranquille celui qui détruit un nid. Le second est cependant tout aussi coupable que le premier.

Que l'on songe à la quantité prodigieuse de chenilles et d'insectes qu'il faut aux 8 à 15 nourrissons de la ménage bleue, et que l'on calcule le nombre des fruits que cette masse de vermine eût empêché de venir.

« L'homme, s'écriait en 1874 l'honorable M. Ducuing, rapporteur de la loi sur les

présenter et dont tu inviteras la fille à danser.

Et le banquier ajouta en se penchant à l'oreille de Léopold :

— M<sup>me</sup> Marguerite Herbelin est jolie, et une vieille parente, à laquelle personne ne pensait, lui a laissé personnellement une dot que l'on estime à plus d'un million.

Et quand il eut dit ces mots, le vieillard eut dans le regard un éclair brillant qui contrasta avec l'air de profonde indifférence du jeune homme.

Allons saluer M<sup>me</sup> Herbelin, puisque cela vous est agréable, mon père, répondit-il.

La vieille dame le regarda comme un homme dont on attend et dont on désire la présence; et Marguerite le regarda avec curiosité, comme elle eût fait pour un joyau de grand prix, dont elle aurait rêvé l'acquisition.

Au premier abord elle ne plut pas à Léopold.

Cependant, comme on ne s'engage à rien, même avec une riche héritière, en dansant avec elle, le jeune homme s'inclina gracieusement devant M<sup>me</sup> Herbelin, qui se leva sans hésitation, pour accepter la main qui lui était tendue, et tous les deux s'élançèrent au milieu des valseurs.

Marguerite était jolie et élégante; sa taille souple s'inclinait avec grâce sur le bras de son danseur, et ses grands yeux noirs avaient des rayonnements qui auraient pu faire rêver tout autre que Léopold.

Mais il y avait dans l'attitude, dans la pose de la

insectes nuisibles, l'homme ne résisterait pas à l'invasion des insectes, dont la prolifération est sans limite, si Dieu ne lui avait donné pour auxiliaire: l'Oiseau. L'immolation des oiseaux insectivores que l'on fait en France est un scandale. On dirait que l'homme conspire contre tout ce qui le sert. Il est temps que ce scandale prenne fin. »  
 Et nous attendons toujours!

### BOURSE DE PARIS

DU 6 FÉVRIER 1883.

Rente 3 0/0 . . . . .	79 35
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	80 20
Rente 4 1/2 . . . . .	109 50
Rente 5 0/0 . . . . .	114 85
Obligations du Trésor (anciennes) . . . . .	500 »
Obligations du Trésor (nouvelles) . . . . .	500 »

### Marché de Saumur du 3 Février

Blé nouveau (l'h.) 19 50	Huile denoix. 50 150 —
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'h.) 19 50	Graine tréfle 50 —
Froment (l'h.) 77 —	lin. . . 70 —
Halle, moyenn. 77 18 98	luzerne 50 —
Seigle . . . . . 75 10 64	Foin (dr. c.) 780 80 —
Orge . . . . . 65 11 47	Luzerne — 780 75 —
Avoine h. bar. 50 8 50	Paille — 780 40 —
Fèves . . . . . 75 15 —	Amandes . . 50 —
Pois blancs . 80 38 —	Cire jaune. . 50 190 —
rouges . 80 30 —	Chanvres 1 <sup>er</sup> —
Colza . . . . . 65 —	qualité (50 k. 500) 40 —
Chenevis . . 50 20 —	2 <sup>e</sup> — — 88 —
Farine, culas. 157 54 —	3 <sup>e</sup> — — 95 —

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	à à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	120 à
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>er</sup> id.	110 à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à à
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105 à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à à
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105 à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à 90
La Vienne, 1881. . . . .	70 à 75

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	160 à 170
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à à
Champigny, 1882 . . . . .	1 <sup>er</sup> qualité 170 à 200
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id. à à
Id. 1881. . . . .	1 <sup>er</sup> id. à à
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id. à à
Varrains, 1882 . . . . .	1 <sup>er</sup> id. 130 à 140
Varrains, 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id. à à
Bourguell, 1882 . . . . .	1 <sup>er</sup> qualité 150 à 160
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id. à à
Id. 1881. . . . .	1 <sup>er</sup> id. à à
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id. à à
Restigné 1881. . . . .	150 à 160
Id. 1881. . . . .	à à
Chinon, 1881. . . . .	1 <sup>er</sup> id. 120 à 120
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id. à à
Id. 1881. . . . .	1 <sup>er</sup> id. à à
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id. à à

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre: Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### HISTOIRE

### D'UN FOULARD ET D'UN CACHE-NEZ

II

Il y a grande fête à l'hôtel du riche banquier Armistoff. Les fenêtres, largement illuminées, envoient, jusque sur le trottoir opposé du boulevard Haussmann, des reflets brillants qui attirent les regards curieux des passants.

Cette bruyante mise en scène n'a pour but que de fêter le retour du fils unique du banquier.

Parti de France, il y a neuf ou dix ans, alors qu'il avait dix-huit ans à peine, le jeune homme a fait de longs séjours dans l'Inde et dans la Chine, où la maison Armistoff a partout des relations commerciales, afin de s'initier d'une manière complète à la connaissance des affaires dont il doit prendre la suite.

Aussi reconnaitrons-nous à peine dans ce voyageur aux traits fermes et accentués, aux allures viriles qui annoncent l'expérience et la décision, l'adolescent entrevu un soir d'automne, et s'approchant presque timidement d'une pauvre enfant

jeune fille, dans le regard vainqueur qu'elle promenait autour d'elle avec une nuance de dédain et de supériorité, quelque chose de si sûr d'elle-même et de la certitude de sa valeur, que le jeune Armistoff se sentit pris d'une soudaine antipathie pour cette superbe reine du monde.

Rien dans son cœur, rien dans son esprit ne faisait monter à ses lèvres une pensée qui pût lui être exprimée.

Ce ne fut qu'en la reconduisant à sa place que le jeune homme, dont les yeux erraient avec distraction sur les danseuses parmi lesquelles il se sentait obligé de choisir de nouveau un partenaire, s'adressa avec vivacité à M<sup>me</sup> Herbelin.

— Seriez-vous assez obligeante pour me dire, Mademoiselle, quelle est cette jeune fille que j'ai aperçue auprès de vous, il y a quelques instants, et qui cause en ce moment avec Madame votre mère? lui demanda-t-il.

Il n'avait pas achevé qu'il sentit l'inconvenance de sa question, la seule qui lui fût venue aux lèvres depuis qu'il avait offert son bras à Marguerite.

Mais il y a des moments dans la vie où l'on n'est pas plus maître de ses actions que de ses pensées. Il était trop tard pour revenir en arrière.

(A suivre.)

NELLY LIOUTIER.

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)														
<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</b> 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière). 8 — 56 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir. 2 — 32 — express. 7 — 15 — omnibus. 10 — 36 — (s'arrête à Angers).		<b>SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY</b>						<b>MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR</b>								
<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.</b> 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. 8 — 21 — omnibus. 9 — 27 — express. 12 — 48 — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — express-poste. 10 — 24 — express-poste.		<b>SAUMUR - NIORT</b>						<b>NIORT - SAUMUR</b>								
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		<b>MONTREUIL-BELLAY - POITIERS</b> venant d'Angers.						<b>POITIERS - MONTREUIL-BELLAY</b> allant à Angers.								
		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
		Saumur. . . . . (départ)	5 50	9 10	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 54	9 50	12 22	2 10	4 2	5 56
		Chacé-Varrains . . . . .	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 10	10 4	12 38	2 28	4 16	6 19
		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains . . . . . (arrivée)	7 18	10 11	12 46	2 34	4 21	6 23
		Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur . . . . . (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 44
		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem.d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
		Saumur. . . . . (départ)	5 50	5 5	Niort. . . . . (départ)	5 29	5 40	Montreuil . . . . . (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers . . . . . (départ)	6 2	13 55	7 10	
		Montreuil-Bellay . . . . .	6 21	5 54	Parthenay . . . . .	7 10	7 20	Loudun . . . . .	8 9	2 50	9 30	Loudun . . . . .	6 30	1 30	7 53	
		Thouars . . . . .	7 5	7 16	Airvault . . . . .	8 2	8 15	Arçay . . . . .	8 34	3 14	9 50	Mirebeau . . . . .	7 8	1 59	8 25	
		Airvault . . . . .	8 6	8 17	Thouars . . . . .	9 8	9 45	Mirebeau . . . . .	9 26	4 2	10 49	Arçay . . . . .	7 58	2 58	8 28	
		Parthenay . . . . .	9 2	9 11	Montreuil-Bellay . . . . .	9 50	10 51	Neuville . . . . .	9 55	4 25	11 17	Loudun . . . . .	8 42	3 17	10 4	
		Niort . . . . . (arrivée)	10 41	10 50	Saumur . . . . . (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers . . . . . (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 50	10 48	

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22,  
Comprenant: caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1<sup>er</sup> étage, grenier au-dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.  
Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**BEL ÉTABLISSEMENT**  
Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,  
Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.  
Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser: soit à M. Arthur MORTRET, sur les Ponts, à Saumur; soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (80)

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Saint-Lazare, appartenant à M. SAUMIER, charpentier.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance immédiatement,  
**BELLE MAISON DE MAÎTRE**  
Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4,  
Appartenant à M. Albert Mayaud.  
S'adresser audit notaire. (50)

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**MAISON A LOUER**  
Rue Saint-Jean, n° 52,  
Occupée par M. COUTURIER-PRAX,  
Pour le 24 Juin 1883.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A VENDRE**  
**BON ET FORT CAMION**  
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M<sup>e</sup> GUYAIN.

**A VENDRE**  
A L'ADJUDICATION  
Pour entrer en jouissance de suite,  
En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> HILAIRE,  
Le dimanche 4 mars 1883, à 1 heure de l'après-midi,  
**LA BELLE PROPRIÉTÉ**  
DE  
**MONTAGLAND**

Comprenant:  
1<sup>re</sup>. Maison de maître, vastes servitudes, bosquets, jardins anglais et potagers, charmilles, futaies, prairies; le tout entouré de murs.  
2<sup>me</sup>. La ferme de Chante-Merle, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis, vigne; le tout en un seul tenant, d'une contenance de cinquante-un hectares soixante-dix ares vingt-cinq centiares.  
Ces immeubles, situés dans la commune de Bagueux, à 2 kilomètres de Saumur, sur les bords du Thouet, sont dans une position délicieuse.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> HILAIRE, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges. (99)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
Pour la Saint-Jean 1883.  
**UNE BELLE MAISON**  
Située au Pont-Fouchard,  
Avec cour, servitudes et jardin.  
S'adresser au notaire. (6)

**A VENDRE**  
Au Comptant  
Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:  
**Vin rouge nouveau à 60** francs la barrique;  
**Vin rouge vieux à 100** francs;  
**Vin blanc vieux à 100** francs.  
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande. (18)

**A CÉDER DE SUITE**  
Pour cause de décès  
TRÈS-BON  
**LOUAGE DE CHEVAUX**  
**ET VOITURES**  
Excellente clientèle.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé. (88)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, le mari comme jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.  
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Le Jeudi 8 février 1883, à 2 heures après midi,  
A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55;  
D'un très-bon Piano en palissandre de la maison Poske et fils aîné de Paris.  
Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur,  
Ch. MILLION.  
(81)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine  
**MAISON**  
Rue de Bordeaux, 15,  
Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.  
Beau jardin bien arrosé.  
S'adresser à M<sup>me</sup> BOISSIERE, qui l'occupe, ou à M. GODREX, place du Marché-Noir.

**A LOUER**  
**L'ANCIENNE MAISON LEHOU**  
Toute meublée,  
Située au Chardonnet.  
S'adresser au bureau du journal.

SAUMUR, 7, place de la Bilange  
TRÈS-PROCHAINEMENT  
GRANDS ARRIVAGES  
**D'OBJETS D'ART**  
Rares et Curieux  
DE LA  
**CHINE & DU JAPON**  
L. CHOULETTE  
Maison d'Achats à YOKOHAMA (Japon)  
Concession Européenne, 197.  
Exposition publique tous les jours.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,  
Rue d'Orléans, 12.

**POMMADE BERTINOT**  
pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et ois de perdriz. — 1 fr. le flacon.  
Chez MM. CLOISIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

**LE GRESHAM**  
COMPAGNIE ANGLAISE  
**D'ASSURANCES SUR LA VIE**  
Fondée à Londres en 1848  
Établie à PARIS en 1854, Rue de PROVENCE, 30  
FONDS DE GARANTIE: 79 MILLIONS entièrement réalisés  
Extra-Risques modérés pour les voyages en dehors de l'Europe.  
**RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES**  
Aux taux de 10, 12, 15, 17 et 20 O/O, suivant l'âge.  
Payables à Paris:  
**A LA CAISSE DE LA SUCCURSALE**  
Dans les Départements:  
**CHEZ LES BANQUIERS OU AGENTS DE LA COMPAGNIE**  
AINSI QUE DANS SES BUREAUX  
En Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Bavière, en Italie, en Suisse et dans le Grand-Duché de Bade  
La seule formalité à remplir est d'aviser la Compagnie un mois à l'avance de son changement de domicile.  
Les prospectus et les renseignements seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande, 30, rue de Provence, à Paris, ainsi que dans ses bureaux en province.  
Représentant à SAUMUR: M. SOREL, 19, rue de la Comédie.

**A. LE VASSEUR, SEUR**  
LIBRAIRIE ABEL PILON  
33 - Rue de Fleurus - 33  
P A R I S  
par mois  
Fr. 15  
par mois  
Envoi franco des Catalogues  
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

**50 pour 100 de REVENU PAR AN**  
**LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE**  
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 40 Millions de Fr.  
PARIS, 18, Place de la Bourse, 18, PARIS  
Saumur, imprimerie de P. GODET.